

République Française
 Département Haute-Marne
 Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 Février 2018

Référence
2018-5 bis

Objet de la délibération
Demande de subvention à la Région pour l'ingénierie territoriale 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	19	21

Date de la convocation
08/02/2018

Vote
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2018 et le 19 Février à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Laurent MARRAS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Amélie ROBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

PROCURATIONS :

Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Véronique NICKELS à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Stéphane EMERAUX, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Bernadette RETOURNARD Patrick VIARD, Mariette VOILLOT.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Annule et remplace pour erreur matérielle

Demande de subvention à la Région pour l'ingénierie territoriale 2018

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

VU l'avis favorable du Bureau syndical du 04 décembre 2017

CONSIDERANT que Le dispositif régional « Ingénierie territoriale 2018-2021 » permet de donner aux territoires ruraux « des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- connecter ou mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- valoriser les partenariats locaux,
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux

- développer l'artisanat local

CONSIDERANT que Les dépenses éligibles sont les salaires bruts et les charges patronales. Les coûts associés ne sont pas pris en charge.

SUR PROPOSITION du président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux (y compris les charges patronales)	81 900 €	Région (40%) Autofinancement (60%)	32 760 € 49 140 €
TOTAL	81 900 €		81 900 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.

